



CONFIDENTIALITÉ :

COMMISSION : Général – fonctionnement du conseil

MOTS CLÉS : Conseil de l'Ordre - publicité des débats - retransmission

PROJET EUROPÉEN D'AIDE JURIDIQUE À LESBOS

RAPPORTEUR :

Madame la vice-bâtonnière Dominique Attias

DATE DE LA REDACTION :

12 Mai 2016

BATONNIER EN EXERCICE :

Monsieur le bâtonnier Frédéric Sicard

DATE DE PRESENTATION AU CONSEIL :

17 mai 2016

CONTRIBUTEURS :

TEXTES CONCERNES :

RESUME :

Le projet européen **d'Aide juridique à Lesbos** est une idée, lancée par le Président du Deutscher Anwaltverein (DAV) à la conférence des présidents de Vienne en février 2016. Ce projet est soutenu par le CCBE. Il vise à fournir une assistance juridique et judiciaire aux réfugiés arrivés sur l'île de Lesbos. Ce projet a vocation à s'inscrire dans le paysage associatif déjà opérationnel sur l'île de Lesbos et à le compléter. Le barreau de Paris est sollicité pour participer à ce projet. Dix-neuf barreaux européens se sont d'ores et déjà engagés à le financer. Le projet a vocation à être mis en œuvre dès le mois de juin 2016. De jeunes avocats grecs assureraient une permanence sur place accompagnés par des avocats européens bénévoles spécialisés en droit d'asile qui viendraient sur place pour de plus courtes périodes. Le projet bénéficie déjà sur place d'un accueil favorable de la part des ONG et des autorités grecques et européennes.

CHIFFRES CLES :

Montant total du projet pour l'année 2016 : 150.000 euros

Contributions déjà obtenues : 138.000 euros

Contribution demandée au Barreau de Paris : 10.000 euros

Bénéficiaires potentiels du projet : 4300 réfugiés qui sont actuellement sur l'île de Lesbos

TEXTE DU RAPPORT

Le projet d'« aide juridique à Lesbos », a vocation à permettre la venue d'avocats grecs et d'autres pays européens sur l'île de Lesbos afin d'offrir aux réfugiés une assistance juridique pouvant aller jusqu'à une représentation dans des procédures administratives et judiciaires. Bien évidemment, ce travail ne pourra s'effectuer qu'en lien avec les membres des barreaux grecs notamment lorsqu'une action en justice sera nécessaire.

L'objectif du projet est également de travailler en lien avec d'autres organisations déjà présentes à Lesbos afin de pouvoir distribuer de l'information juridique pour informer les nouveaux arrivants à Lesbos ainsi que les réfugiés se trouvant en Grèce continentale. L'objectif étant de compléter le travail des organisations sur place.

Contexte actuel :

Il réside une grande incertitude parmi les plus de 4 000 réfugiés de l'île quant à leurs droits, d'autant plus après l'accord scellé entre l'Union Européenne (UE) et la Turquie en mars 2016.

Pour soutenir les efforts de la Grèce dans la mise en œuvre de l'accord, les pays membres de l'UE ont annoncé l'envoi de plus de 2 300 agents de police et experts en droit d'asile en Grèce. L'Allemagne et la France, par exemple, enverront chacune 200 policiers et 100 experts en droit d'asile.

Les porteurs du projet considèrent que pour garantir une procédure régulière, toute personne doit être en mesure de consulter un avocat.

Il est probable que, malgré les efforts consacrés à fermer l'accès des réfugiés traversant la mer Égée de la Turquie vers les îles grecques, davantage d'embarcations accosteront. Les arrivées de réfugiés vont peut-être diminuer par rapport à 2015 et à début 2016, mais ces personnes auront toujours besoin de conseils juridiques.

Dans l'hypothèse où les réfugiés arrivant en Europe emprunteraient de nouvelles voies, le projet pourrait alors être délocalisé afin de s'adapter à une situation qui évolue de jour en jour.

Localisation à Lesbos :

Lesbos est propice au lancement du projet. En effet, les réfugiés affluent toujours à Lesbos pour l'instant. Ainsi, la semaine passée, ce sont 140 nouveaux réfugiés qui sont venus s'ajouter aux 4 150 réfugiés déjà présents sur l'île. Le centre d'enregistrement de Moria, dont la capacité est de 2 000 places, est surpeuplé. Ensuite, ce qui se passe à Lesbos se reproduit en général dans d'autres lieux

d'arrivée de réfugiés. L'expérience acquise à Lesbos pourra dès lors être utile dans la perspective du développement du projet dans d'autres lieux d'arrivée de réfugiés.

Enfin, Lesbos dispose d'une infrastructure d'ONG et d'associations de bénévoles désireuses d'accueillir des avocats européens et grecs au sein d'une structure de soutien aux réfugiés.

Importance de montrer la mobilisation de la profession d'avocat en Europe

Les organisations professionnelles d'avocats en Europe mettent en permanence en avant le droit universel d'accès à la justice. Ce qui se déroule actuellement à Lesbos est l'occasion de montrer la mobilisation des barreaux européens dans la mise en œuvre de ce droit fondamental.

Médecins, infirmières, sauveteurs, cuisiniers et bien d'autres professions se sont rapidement mobilisés pour offrir leurs services sur les îles de la mer Égée. Ils ont permis de compléter l'aide apportée par les autorités grecques et européennes surchargées. Ce projet a vocation à faire de même dans le domaine juridique.

Bénéficiaires du projet :

Le projet viendra en aide aux personnes réfugiées ayant besoin de conseils juridiques. Il a également vocation à soutenir la profession d'avocat grecque qui ne peut être laissée seule face à l'ampleur des besoins sur place. Ce projet permettra également de mettre en avant une image positive et unie de la profession d'avocat en Europe.

Coût du projet :

Le coût du projet ne devrait pas dépasser 150 000 EUR en 2016. Le CCBE a commencé à recueillir les dons des barreaux européens, qui sont jusqu'à présent très généreux dans leur réponse. Dix-neuf barreaux européens ont répondu positivement et ont d'ores et déjà permis de recueillir 138.000 Euros. Pour la France, le Conseil national des barreaux et le Barreau de Lyon font partie des contributeurs.

La contribution demandée à chaque barreau participant est de 10.000 euros. Certains barreaux de petite taille apportent néanmoins une contribution inférieure. **La participation du Barreau de Paris à ce projet représenterait donc un coût de 10.000 euros.**

Barreaux et associations d'avocats contributeurs confirmés : *Avocats.be, Conseil national des barreaux, Deutscher Anwaltverein (DAV), barreau néerlandais, Barreau du Liechtenstein, Barreau de Lyon, barreau Suisse, Barreau national espagnol, Barreau Tchèque, Barreau de Lausanne, Fédération des Barreaux d'Europe, Law Society of Ireland et Council of the Bar, Barreau Flamand, Law society of Scotland, Barreau d'Andorre, Barreau Finlandais, BRAK (Allemagne), barreau danois et Law Society.*

Mise en œuvre du projet :

Le projet devrait commencer en juin 2016. Les avocats européens spécialisés en droit d'asile qui interviendront le feront bénévolement et sur des périodes courtes. Leurs frais (déplacement, hébergement, repas) seront couverts.

Afin d'assurer la continuité du projet, il est impératif que du personnel puisse être présent en permanence sur le terrain. Il s'agira de jeunes avocats grecs qui seront rémunérés. Deux *Referendare* allemands devraient également être présents sur une longue période mais ceux-ci seront rémunérés hors du projet.

Le projet devrait très prochainement obtenir l'autorisation des autorités grecques de bénéficier d'un conteneur ou d'une tente au centre de Moria afin de pouvoir apporter une assistance juridique aux réfugiés.

L'information concernant la mise en œuvre du projet fait déjà l'objet d'une diffusion auprès des ONG sur place et sera renforcée dès qu'un membre permanent du personnel sera opérationnel sur place.

Dès le 20 mai, le projet aura finalisé la location de locaux sur place (bureaux et chambres pour les avocats intervenant dans le projet).

Comme première mesure d'aide, il sera demandé à quelques avocats expérimentés en droit d'asile de s'engager à se rendre rapidement à Lesbos et à répondre aux besoins jusqu'au lancement du projet.

Le projet sera revu de manière constante par le CCBE et le DAV au travers du comité commun qui est actif depuis quelques mois.

Suivi du projet :

Chaque avocat intervenant sur place enverra au CCBE un compte-rendu de ses activités toutes les semaines.

Tous les barreaux contributeurs auront un reporting de la part du CBBE (financier et sur le suivi du projet) tous les mois.

Choix des experts intervenants sur place :

Les experts du CCBE seront choisis en priorité pour intervenir. En renfort, les avocats des barreaux contributeurs au projet pourront être retenus.

Les critères de sélection seront la maîtrise de l'anglais - car il semblerait que 80 % des réfugiés le comprennent - et, si possible en plus, arabophones. Des interprètes pourront également être disponibles sur place.